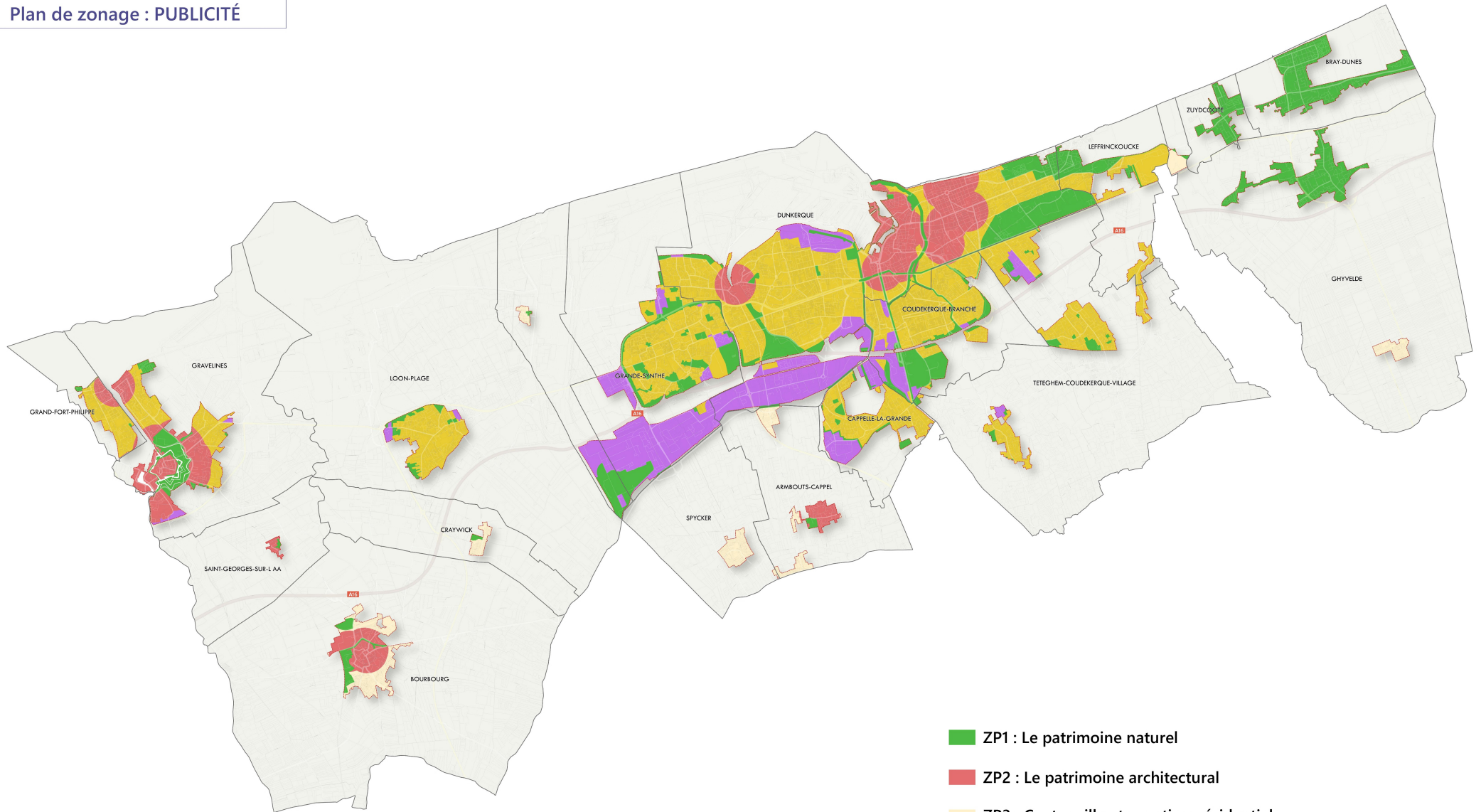


Plan de zonage : PUBLICITÉ



- ZP1 : Le patrimoine naturel
- ZP2 : Le patrimoine architectural
- ZP3 : Centre ville et quartiers résidentiels (-10 000 habitants hors UU)
- ZP4 : Centre ville et quartiers résidentiels (-10 000 habitants dans UU et + 10 000 habitants)
- ZP5 : Zones d'activités, zone portuaire (-10 000 habitants dans UU et + 10 000 habitants)
- Limite du territoire aggloméré



0 2,5 5 km